

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL134

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 13

Après le mot :

« indépendante »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« dont la liste est annexée à la loi n° du portant statut général des autorités administratives
indépendantes et des autorités publiques indépendantes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi portant statut général des autorités administratives indépendantes et des
autorités publiques indépendantes, en cours d'adoption, s'est efforcée de fixer une liste des AAI et
API.

Mieux vaut s'appuyer sur cette liste plutôt que de créer une nouvelle liste, inscrite *in extenso* dans la
loi.